

## LE FENOILLER

# CONSEIL MUNICIPAL. Le Pôle Enfance Jeunesse se précise

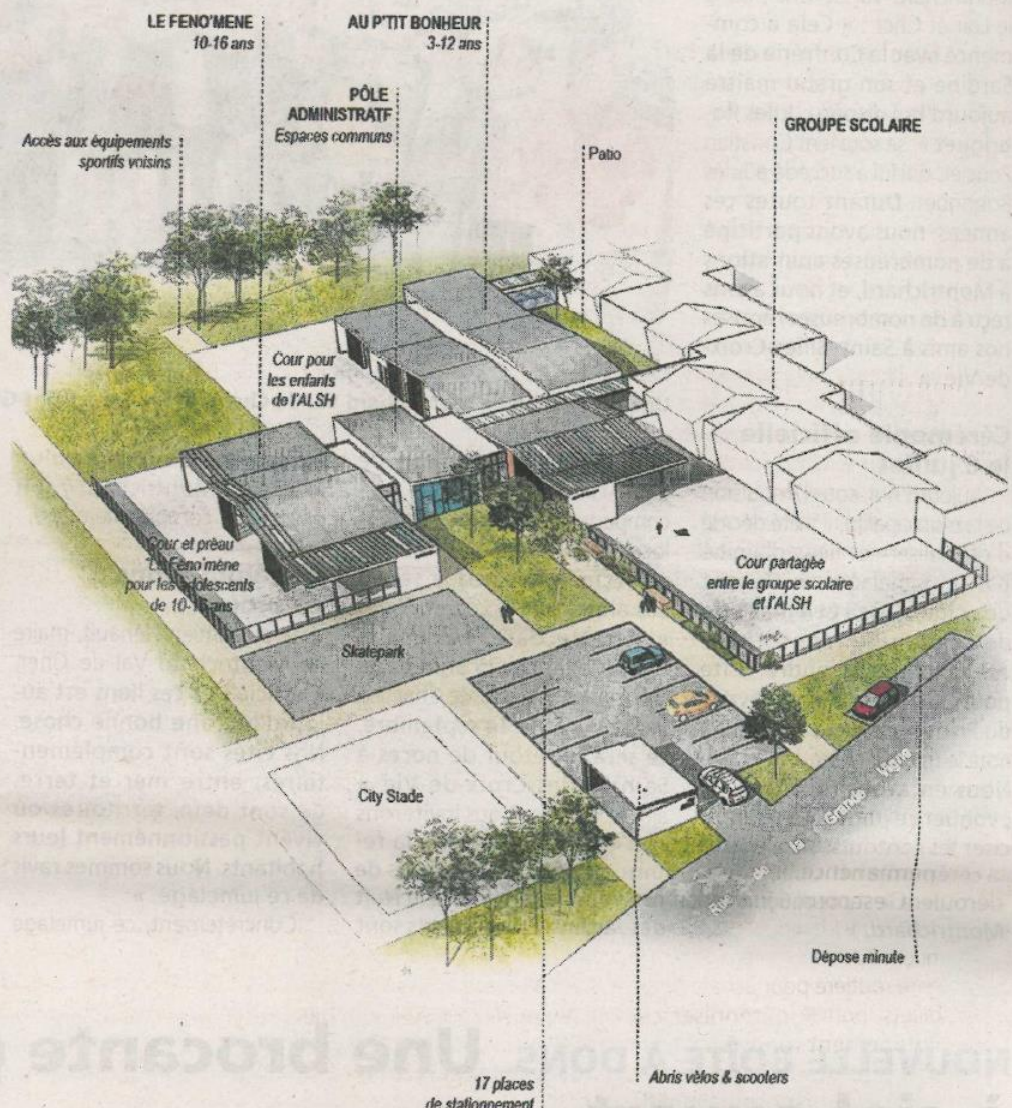
Ce bâtiment sera composé de deux structures, dans la continuité de l'école publique. Une nécessité pour les élus, qui viennent d'attribuer le marché de construction.

Lors du dernier conseil municipal, l'adjointe, Nadine Lecart adjointe a précisé les contours de ce projet d'importance pour la commune : « La construction du Pôle enfance jeunesse, plus qu'indispensable, est composée d'un accueil loisirs et d'un accueil pré-ado pour les 3 à 16 ans, ainsi que d'un accueil périscolaire, dans la continuité de l'école publique. En effet, il est nécessaire d'agrandir l'école publique en créant deux classes supplémentaires et de relocaliser l'accueil de loisirs, dont les bâtiments sont devenus vétustes et inadaptés. »

Après avis d'appel public à la concurrence et l'analyse des offres, le marché de construction a été attribué au groupement représenté par le cabinet Langlais Tiberghien architecture, avec Serba, Icso et Serdb. Une offre jugée la plus avantageuse, pour un taux de rémunération de 9,23 % sur la tranche ferme et de 6,25 % sur la tranche optionnelle. Soit un forfait total provisoire de rémunération de 155 920 € HT. Le conseil a décidé d'allouer le versement d'une prime de 6 000 € HT aux quatre candidats choisis, précisant que « la rémunération du maître d'œuvre tient compte de la prime reçue. »

### Les autres délibérations

**Travaux d'aménagement.** Jean Pierre Meriau a indiqué : « La commune envisage de réaliser des travaux d'aménagement rue



Le pôle enfance jeunesse sera imbriqué dans l'école Le petit Prince, avec des équipements partagés.

de Cailleateau. Terrassement, voirie, cheminement piéton, et vélo, pour un montant estimé à environ 167 000 €.

Le conseil a attribué le marché, à l'entreprise GTP Atlan-

route, pour un montant de 159 221 € HT

**Subventions.** Le conseil a voté les subventions aux associations pour un total de 136 046 €. Un montant en lé-

gère baisse par rapport à 2018 (145 450 €). Ce qui s'explique notamment par le nombre des effectifs en baisse au sein des associations concernées. La liste est disponible en mairie.